

# Note de service

- Destinataires :** Directeurs scientifiques, chercheurs, membres des équipes de recherche et milieux du CCSMTL accueillant des projets de recherche
- Expéditrice :** Marise Guindon, Directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche par intérim
- Date :** 5 septembre 2023
- Objet :** Adoption par le CA d'un Mécanisme de résolution de différends impliquant une personne membre d'un comité d'éthique de la recherche (CER)
- 

Au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), l'éthique de la recherche est un sujet de première importance pour le conseil d'administration (CA) de l'établissement. Le CA prend à cœur son rôle de gardien de l'intégrité du processus d'approbation éthique des projets.

Dans cette optique, depuis l'hiver 2023, de concert avec la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) et le Bureau de la commissaire locale aux plaintes et aux services, le CA du CCSMTL mène une démarche d'amélioration continue se rapportant aux pratiques et au fonctionnement de ses quatre comités d'éthique de la recherche (CER). Cette démarche vise à bonifier les pratiques déjà en place selon les modalités prévues au [Cadre réglementaire de la recherche de l'établissement RE-3000-002](#). En menant la présente démarche, le CA souhaite s'assurer que ses CER adhèrent aux plus hauts standards en éthique de la recherche et qu'ils les respectent afin de promouvoir de la recherche de grande qualité au CCSMTL et d'assurer le respect de la dignité des personnes qui y donnent leur concours.

Le volet novateur de cette démarche se décline par l'adoption par le CA, le 7 juin dernier, d'une toute nouvelle procédure appelée **Mécanisme de résolution de différends impliquant une personne membre d'un comité d'éthique de la recherche**. Cette procédure offre maintenant la possibilité à toute personne impliquée dans la réalisation d'un projet de recherche ou qui collabore avec un CER du CCSMTL, de déposer une plainte au CA à l'encontre de l'une ou l'un de ses membres, si elle considère que ce membre agit ou a agi de façon déraisonnable ou a posé des gestes ou tenu des propos inappropriés dans l'exercice de ses fonctions.

Sans s'y limiter, une plainte pourrait porter sur l'un des éléments suivants :

- Non-respect du cadre réglementaire de la recherche de l'établissement ;
- Ingérence dans les volets de la triple évaluation relevant du CCSMTL ;
- Comportement ou propos inapproprié ou désobligeant à l'égard d'une personne membre d'une équipe de recherche ou à l'égard de toute autre personne appelée à interagir avec un CER ;
- Conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions d'une ou d'un membre d'un CER.

Il est important de mentionner que le Mécanisme de résolution de différends prévu dans cette procédure se veut une mesure d'exception et de dernier recours. Le dépôt d'une plainte devrait toujours être précédé d'une discussion ouverte entre les parties impliquées dans le différend.

Mené en toute transparence, le traitement d'une plainte se fera de manière diligente, indépendante et impartiale, sous la gouverne du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) du CA de l'établissement, avec le soutien de la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE). Le CVQ étudiera les plaintes jugées recevables selon les modalités du Mécanisme et en assurera le traitement.

En instaurant cette procédure, le CCSMTL se positionne comme précurseur, puisqu'aucune règle en ce sens n'existe dans le cadre normatif québécois et canadien en éthique de la recherche.

Vous pouvez consulter dès maintenant la procédure qui encadre le [Mécanisme](#) et accéder aux documents s'y rapportant en consultant la page intranet du Registraire.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur cette démarche d'amélioration continue se rapportant au fonctionnement et aux pratiques des CER du CCSMTL, vous pouvez communiquer avec M<sup>e</sup> Anik Nolet, conseillère cadre à l'éthique de la recherche et responsable du bureau d'évaluation des projets de recherche : [anik.nolet.cccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:anik.nolet.cccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

Nous vous remercions de l'attention portée à cette démarche et de votre habituelle collaboration.